

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

Appel : Présents : 25 Excusés : 10 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux membres de la Municipalité et à M. Philippe Causse de *La Broye*.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 12 septembre 2023
- 3) Assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal
- 4) Informations du Président
- 5) Préavis municipal n° 08 / 2023 : Arrêté d'imposition 2024
- 6) Nomination d'une commission temporaire pour l'évaluation des possibilités concernant l'avenir de l'organisation « politique » de la commune de Faoug
- 7) Diverses autres nominations : délégué suppléant pour l'EBBV / scrutateur suppléant / délégué ARAS Broye-Vully / suppléant pour la commission de recours pour la perception des contributions communales
- 8) Informations municipales
- 9) Divers et propositions individuelles

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 12 septembre 2023

Le Président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal. Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3) Assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal

P. Thévoz : Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir une nouvelle conseillère communale en la personne de **Mme Trudi Tacheron**, pour donner suite à la démission de M. Cédric Buri. J'ai contacté les deux personnes qui étaient sur la liste des suppléants avant Trudi Tacheron, mais elles ont toutes deux décliné la convocation pour différentes raisons qui sont personnelles et justifiées. Cela ne servirait à rien de les convoquer et de procéder à leur assermentation pour qu'elles démissionnent juste après. Mme Trudi Tacheron est assermentée comme membre du Conseil communal, et est accueillie par les applaudissements de l'assemblée. Il reste encore quatre personnes sur la liste des suppléants. Si nous devons arriver au bout de cette liste, je me permettrais de reprendre contact avec les deux personnes qui ont décliné l'invitation pour cette fois, avant que des élections complémentaires ne doivent être organisées.

4) Informations du président

P. Thévoz : procède à la lecture de la lettre de démission de M. Cédric Buri.

5) Préavis municipal n° 08 / 2023 : Arrêté d'imposition 2024

J. Theux : Les résultats des exercices 2021 et 2022 ont été positifs. Malgré cela, nous proposons de maintenir le taux d'imposition actuel à 65%, car nous avons prévu des investissements conséquents qui devraient intervenir en 2024 et 2025, notamment pour la réalisation du raccordement à l'ABV et l'avancement de la rénovation du bâtiment de la parcelle RF45. Malgré deux années positives, nous proposons de ne pas baisser le taux d'imposition : avec les investissements importants à venir et les taux d'intérêts qui sont en hausse, il faudra peut-être envisager de remonter le taux d'imposition l'année prochaine. Ceci n'a pas été proposé cette année parce que les investissements ne sont pas encore validés et nous n'avons pas encore l'entier de l'impact que cela aura sur le budget.

La commission des finances, par son rapporteur, R. Tacheron, relève les points suivants :

La commission des finances, représentée par MM. Yves Mischler, Pascal Heim, Michael Krenger, Thierry Miauton et Roland Tacheron s'est réunie le lundi 25 septembre 2023 afin d'étudier le préavis 08/2023 concernant l'arrêté d'imposition 2024.

Nous remercions Monsieur Johann Theux, syndic, pour les explications apportées durant la séance. Au regard des derniers résultats des exercices comptables pour les années 2021 et 2022 qui ont dégagé des excédents de revenus respectivement de Frs 170'000 et Frs 202'000 avant amortissements extraordinaires et création d'un fonds PECC, ainsi que de la situation actuelle où le budget 2023 avec un taux d'imposition à 65% et un excédent de charge de Frs 1'970.- devraient s'équilibrer dans les comptes définitifs de 2023 selon les indications de notre syndic M. Johann Theux.

La Municipalité nous propose dans le préavis, objet du présent rapport, de maintenir pour l'année 2024 le même taux que celui de 2023, soit 65%.

La commission des finances, au vu des investissements planifiés pour les années 2024 à 2026 avoisinant 10 millions de francs, pense qu'il faudra certainement compter sur une augmentation substantielle de celui-ci pour les années à venir.

En outre, la commission estime toujours qu'il serait judicieux de présenter la fixation du taux d'imposition en même temps qu'un budget prévisionnel. Cette façon de faire serait encore plus transparente en montrant directement les possibles impacts d'une éventuelle modification du taux sur les finances de la commune.

Ceci n'a malheureusement pas été possible pour ce préavis à la suite du changement dernier de notre boursière.

En conclusion la commission des finances soutient la proposition de la municipalité de laisser le taux d'imposition inchangé à 65% et recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

J. Laverrière : En tant que contribuable, je me réjouis que le taux d'imposition ne change pas. En tant que conseiller communal, au vu de la situation qui nous attend ces prochaines années, je me demande si vous avez pensé à faire une planification financière stratégique sur trois à cinq ans en fonction des éléments que vous avez actuellement, même s'ils n'ont pas encore été votés par le Conseil, pour pouvoir planifier et savoir dans quelle direction on va aller ; cet exercice vaudrait la peine d'être fait.

J. Theux : C'est une suggestion intéressante. Oui nous allons le faire, mais il y a deux gros impondérables : les taux d'intérêts, sur lesquels nous n'avons pas d'influence et les impacts de la nouvelle péréquation financière qui entrera en vigueur en 2025 et avec laquelle il est difficile de se projeter. L'année prochaine un budget prévisionnel sera effectué afin de décider du taux d'imposition.

R. Hotz : Dans l'annexe 1 - rénovation de la parcelle RF 45 - les Fr. 300'000.00 prévus l'année prochaine, est-ce pour stabiliser le bâtiment ?

J. Theux : Non, un montant sera prévu au budget pour stabiliser le bâtiment car il n'est pas en train de s'écrouler, c'est juste pour éviter que quelque chose ne tombe sur la route, le montant sera largement inférieur. Si le calendrier est suivi, le mandat sera déjà attribué l'année prochaine, l'appel d'offres sera terminé, un mandataire aura été choisi et sera en train de finaliser le plan avec la Municipalité, les Fr. 300'000 sont alloués pour ces travaux préparatoires.

R. Hotz : Les coûts pour stabiliser le bâtiment vont donc être inférieurs, de combien environ ?

J. Theux : Nous n'avons pas de devis, mais nous serons largement au-dessous de Fr. 10'000, car il s'agit de stabiliser les planches qui risquent de tomber sur la route attenante.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 08 / 2023 : Arrêté d'imposition 2024, à l'unanimité.

6) Nomination d'une commission temporaire pour l'évaluation des possibilités concernant l'avenir de l'organisation « politique » de la commune de Faoug

J. Theux : Cette proposition fait suite à différentes interpellations de la commission de gestion afin d'envisager le futur ; nous avons en effet toujours plus de peine à trouver des personnes voulant s'engager à la Municipalité. Patrick Thévoz en avait déjà parlé lors de précédents conseils en mentionnant le terme de fusion, mais cela n'est pas la seule solution à envisager. Nous suggérons donc de créer une commission ou un groupe de travail pour proposer des modèles alternatifs de fonctionnement de la Municipalités en lieu et place du fonctionnement actuel à cinq miliciens, cela pourrait être par exemple trois municipaux, pour autant que cela soit possible selon la loi sur les communes par rapport au nombre d'habitant, ou sept municipaux comme cela se fait dans les communes voisines. Il pourrait aussi être par exemple envisagé de professionnaliser la Municipalité avec un contrat à taux fixe, d'engager du personnel ou des chefs de services pour que les municipaux puissent davantage déléguer leurs tâches. Il faudrait :

- étudier les possibilités pertinentes pour notre commune, avec des alternatives avec les avantages et les inconvénients, les risques et les opportunités ;
- proposer des mesures de rationalisation des ressources publiques, par exemples le regroupement intercommunal de services qui existe déjà comme l'ARPEJE (*cela pourrait être dans le domaine des constructions, de la voirie, ...*) sous forme de partenariat, entente communale ou fusion, avec retour d'expériences d'autres communes ;
- rapporter à la Municipalité et au Conseil communal pour s'orienter et avoir une vision à long terme de comment va évoluer l'avenir politique de la commune.

P. Thévoz : Il s'agit d'un sujet très intéressant et surtout très important pour l'avenir politique et sociétal de notre village. Un préavis municipal devrait être soumis au conseil communal au cours de la dernière année de la présente législature - en automne 2025 - afin de fixer la constitution des organes législatifs et exécutifs de la commune pour la prochaine législature 2026-2031 (*nombre de conseillers municipaux, communaux et suppléants*). Je propose qu'un membre de la Municipalité soit également impliqué dans cette réflexion, ainsi qu'un membre de la commission de gestion. Je pense que l'on ne doit pas tout de suite parler de fusion de communes, je soutiens que tant que l'on trouve des personnes motivées à s'engager dans le village, celui-ci doit garder son indépendance, mais cela devient toujours plus difficile. Je me suis déjà penché sur la question et ai collecté des articles de presse et des informations afin de trouver des alternatives. Des questions peuvent aussi être posées directement au Canton, à l'UCV ou à d'autres communes.

Ahmad Matar, Yves Mischler, Patrick Thévoz, Johann Theux sont élus à l'unanimité. Une personne supplémentaire est encore recherchée.

7) Diverses autres nominations

Nomination d'un délégué suppléant pour l'EBBV

Th. Lavanchy : La création de l'EBBV va avoir lieu le 29 novembre. La commune de Faoug aura deux voix dans le conseil législatif de cette association ; un seul délégué portera ces deux voix. Je ne serai pas dans le Codir - je suis délégué, mais il faut une personne suppléante si je suis absent. **Sylvain Carrard** est élu à l'unanimité.

Nomination d'un scrutateur suppléant

P. Thévoz : Les prochaines élections fédérales auront lieu le 22 octobre. La fonction de scrutateur nécessite une présence trois à quatre dimanches par année ; le suppléant est uniquement convoqué si un scrutateur titulaire n'est pas disponible.

Anne-Marie Schwaller est élue à l'unanimité.

Nomination d'un délégué au sein du conseil intercommunal de l'ARAS Broye-Vully

P. Thévoz : Il s'agit de l'association régionale d'action sociale, une association de communes qui regroupe les 31 communes du district de la Broye-Vully dont le siège est à Payerne. L'ARAS Broye-Vully s'occupe des différents services d'utilité publique. Les buts principaux de l'association sont l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise et le centre social régional, l'application du règlement par les agences d'assurances sociales et l'application de la loi sur l'accueil de jour des enfants par l'accueil familial de jour. Il faut participer à une assemblée intercommunale par année, généralement courant juin.

Matthieu Ruano est élu à l'unanimité.

Nomination d'un suppléant pour la commission de recours pour la perception des contributions communales

P. Thévoz : Cette commission a été activée en mars dernier quand nous avons nommé deux nouveaux membres : Laurent Jaccard et Markus Kohler. Les membres déjà titulaires dans cette commission sont Sabrina Giannini Heim et Rui Gomes Da Silva, et à la suite de la démission de Cédric Buri, il faut un suppléant.

R. Gomes Da Silva : Les dernières nouvelles de ce dossier sont que nous avons envoyé un dernier courrier pour organiser une séance commune avec les parties : le Syndic, l'avocat et la commission, afin de discuter et de trouver un arrangement avant d'aller plus loin dans la procédure.

J. Theux : C'est une commission permanente, mais activée sporadiquement ; ce serait effectivement judicieux d'avoir un suppléant en cas d'absence ou de récusation.

Jérôme Laverrière est élu à l'unanimité.

8) Informations municipales

J. Theux : Personnel communal : S'agissant des vacances du Conseil communal pour 2022-2023 : c'était la première fois que notre ancienne boursière se chargeait du paiement des vacances et tout n'a pas été effectué correctement. Elle a apparemment choisi la facilité pour faire les paiements, c'est-à-dire que des paiements ont parfois été faits sur un seul compte pour les personnes mariées, cela n'aurait pas dû arriver. Normalement chaque conseiller reçoit le montant de ses vacances séparément, même pour les couples mariés ou les personnes avec un compte commun. La situation va être clarifiée avec la nouvelle boursière afin que cela ne se reproduise plus. La Municipalité adresse ses excuses aux membres du conseil. PACOM : Nous avons reçu 26 opposants à ce jour, d'ici le 7 novembre nous aurons reçu tous les opposants. A partir de mi-novembre, nous allons nous réunir avec la commission PACOM, qui aura les documents à disposition, pour discuter des éventuels aménagements du plan par rapport à ce qui a été rapporté dans les différentes oppositions. Nous envisagerons la nécessité d'adapter soit le règlement d'application, soit le plan, soit les deux par rapports aux différentes oppositions qui ont été faites ce qui pourrait nécessiter des mises à l'enquête complémentaires. En temps voulu, nous viendrons vous présenter le plan définitif avec le projet des réponses aux oppositions et vous pourrez statuer sur ce sujet. Nous faisons tout notre possible pour avancer rapidement sur ce dossier.

D. Kaeser : Signalisation : Une erreur a été annoncée lors de la dernière séance du Conseil communal : chaque marquage signalétique devant l'école coûte Fr. 700.00, au lieu des Fr. 7'000.00 indiqués, les travaux vont donc être effectués.

L. Poinçot : PECC : Je vous rappelle l'évènement du 14 octobre, qui aura lieu à l'église et non pas à la Faoug'rmière, afin de discuter de comment pourrait être alloué le budget et comment l'utiliser pour aider les habitants à aller vers une transition écologique. Par ailleurs, l'une des premières actions PECC va commencer cet automne avec l'aide de Yves Mischler, qui consiste à refaire la haie des Vouats en enlevant une vingtaine d'arbustes invasifs/exotiques et à replanter des espèces diverses afin d'amener de la biodiversité.

M. Studer et **Th. Lavanchy** n'ont pas d'informations à donner.

9) Divers et propositions individuelles

R. Tacheron : Il a été mentionné qu'un panneau « stop » devrait être mis à l'intersection de la route neuve et de la route principale.

D. Kaeser : Oui un panneau « stop » sera installé pour légaliser la présence du miroir, car avec un « cédez le passage », on devrait enlever le miroir.

R. Tacheron : Il faudrait alors mettre un plus grand miroir, comme le précédent (*qui était le double de celui-ci et chauffant*). Le miroir actuel est trop petit, avec la haie qui a été plantée il y a une année ou deux et qui a bien poussé, la buée et le brouillard, c'est très dangereux, surtout les vélos et scooters qu'on voit au dernier moment. Je ne comprends pas pourquoi le miroir qui a été remplacé n'est pas le même qu'avant.

D. Kaeser : Je prends note.

M. Kohler : Lors de la dernière séance du Conseil, le sujet des billets de trains communaux qui ne se feront plus a été évoqué. Une décision a-t-elle été prise à Faoug ?

J. Theux : Dès 1^{er} janvier 2024, il y aura la possibilité d'acheter des billets dégriffés « Commune » directement via l'application CFF, mais ce ne seront plus des cartes journalières réservées pour une date précise, ça sera pour un trajet choisi. Il y aura toujours la possibilité d'acheter les billets au guichet pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec la technologie ou qui n'ont pas de carte de crédit. Dans ces cas-là, nous serons rémunérés à 10% du montant du billet vendu pour nous récompenser du travail fourni par les employés du bureau communal ; nous n'aurons rien à payer, et aurons une rentrée d'argent. On s'attend à ce qu'il y ait beaucoup moins d'appels et de passage pour réserver des billets car ce sera moins intéressant que les cartes journalières ; le service existera toujours, mais il perdra un peu en intérêt ; ce n'est pas une décision de la commune.

R. Hotz : La rénovation de la gare étant retardée, serait-il possible de construire provisoirement des marches pour faciliter l'accès au train ?

Th. Lavanchy : La COREB a évoqué ce problème avec les CFF et leur a demandé de trouver une solution. Pour l'instant, un service sur appel avec un bus navette pour Morat est envisagé.

R. Hotz : Nous avons parlé la dernière fois du problème de l'eau avec la commune de Greng, comme c'est un sujet sensible et urgent, je me demandais s'il y a eu de l'avancement avec la commune de Greng ? Le Canton de Fribourg va-t-il agir, ou la commune de Greng va-t-elle finalement donner son accord ?

Th. Lavanchy : Les Cantons de Fribourg et Vaud ont été contactés, mais nous n'avons pour l'instant pas de réponse. Le niveau de la nappe reste bas, mais pas catastrophiquement bas.

Le Président rappelle les prochaines dates importantes :

- Elections fédérales : 1^{er} tour : 22 octobre, 2^{ème} tour : 12 novembre 2023
- Conseil communal : mardi 5 décembre, **à 19h30**

P. Thévoz remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h40

Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire



Faug, le 10 octobre 2023

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 5 décembre 2023.